

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la Transition écologique et  
de la cohésion des territoires

## Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

### **Arrêté du 3 septembre 2024 mettant fin à l'agrément de psychologues dans le cadre de la certification des conducteurs de trains et des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de train**

NOR : TRET2420261A  
*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 3 septembre 2024, sont abrogés à compter de la publication du présent arrêté :

- l'arrêté du 21 mars 2022 portant renouvellement de l'agrément d'un psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017- 527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains à monsieurRandy Garnier,

- l'arrêté du 14 avril 2022 portant renouvellement de l'agrément d'un psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017- 527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains à monsieur Jean Couvelard,

- l'arrêté du 14 avril 2022 portant renouvellement de l'agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017- 527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains à madame Agnès Delmas,

Il est également mis fin à l'agrément accordé, par l'arrêté du 29 juillet 2021 portant agrément de deux psychologues au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains, à madame Anaïs Pierron, pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains, à compter de la publication du présent arrêté.